

CHARTRE DE QUALITÉ DES TEMPS D'ANIMATION DU RPE



Relais Petite Enfance Bout'chou
Dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance
17 Place de la Mairie - 17220 LA JARRIE

LES ATELIERS DU RELAIS

POUR QUI ?



Pour les Assistant(e)s
maternel(le)s agréées du territoire
du SIVOM de la plaine d'Aunis



Pour les enfants accueillis par
les assistantes maternelles



Pour les gardes à domicile du
territoire

QUAND ?



Le relais petite enfance intervient
régulièrement dans chaque commune
du SIVOM



Des sorties ou évènements remplacent
les ateliers pendant les vacances
scolaires

COMMENT ?



Reparties par petits groupes
fixes à l'année ; dans la
commune de résidence autant
que possible



Pour les sorties et évènements, un
planning est envoyé pour que
vous puissiez vous inscrire aux
différentes propositions



Nous prenons vos inscriptions et
vous confirmons une à deux
semaines après pour laisser
l'opportunité à chacune de
participer

LES OBJECTIFS



Pour les assistant(e)s maternel(le)s, ce sont des temps d'échange,
de partage et d'information sur les pratiques professionnelles.
Ce sont également des moments d'animation et dans un
environnement qui se veut neutre et professionnalisant



Pour les enfants, c'est un moment de découverte, de jeux libres
favorisant la socialisation et le respect du rythme de chacun

DÉROULEMENT DES ATELIERS D'ÉVEIL

10h / 10h15 **Temps d'accueil**

Les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants sont accueillis par une des coordinatrices du RPE.

Pendant ce temps, les enfants (re)découvrent la salle, les autres enfants et le matériel mis à disposition.

Les assistant(e)s maternel(le)s sont invité(e)s à échanger sur leur quotidien professionnel.

10h15 / 11h05 **Proposition(s) d'éveil et de découvertes**

Des propositions d'éveil et de découvertes sont mises à disposition des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s.

La professionnelle est présente pour accompagner l'enfant dans sa découverte mais ne doit pas faire à sa place.

Les assistant(e)s maternel(le)s restent garant(e)s du bon déroulement de la sécurité physique et affective de l'enfant.

11h05 / 11h15 **rangement**

Un rangement rapide des jeux est demandé avant de passer à l'étape suivante. Chaque assistant(e)s maternel(le)s participe et encourage les enfants qu'il accueille à faire de même, tout en prenant en compte leurs capacités.

11h15 / 11h30 **Rassemblement - Moment de partage**

Les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants se regroupent sur le tapis.

Nous échangeons autour de la séance et proposons un temps de groupe (lectures, comptines ou autre(s) proposition(s)).

L'adulte est le miroir de l'enfant, il encourage une posture d'écoute et d'attention.

Un enfant a le droit de se mouvoir, si la position assise est trop difficile, il peut se lever tout en respectant le calme et le rangement effectué au préalable.

AFIN D'ASSURER LE CONFORT DE TOUS ...

-  Lorsque l'animation a lieu dans une salle, les adultes et les enfants se **déchaussent** afin d'assurer l'hygiène nécessaire à l'accueil de jeunes enfants
-  Les **téléphones portables ne doivent pas être sortis** et/ou à hauteur d'enfants pendant les temps d'animation du RPE ; excepté pour **quelques photos en début de séance**
-  Les parents sont informés de la présence de leur enfant au RPE et les **autorisations écrites des responsables légaux** sont données au RPE
-  Les adultes présents (assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile, animatrice(s), intervenant, etc) se trouvent dans un **cadre professionnel** ; ils doivent, à ce titre, être **disponibles pour les enfants ou évoquer des sujets professionnels**
-  Afin de permettre un temps collectif de qualité, la participation au **rangement** est indispensable
-  Il est important de prévenir en amont de votre absence ou arrivée/départ différent de l'heure habituelle

LES COORDINATRICES DU RPE

-  Elles sont **garantes du respect de cette charte** et du **cadre** de la séance
-  Elles peuvent être amenées à reprendre enfants et professionnelles si cela est nécessaire. Les remarques seront faites avec diplomatie, tout en étant le plus bienveillant et juste possible.
-  Les responsables du RPE sont toujours **disponibles** pour échanger avec les assistant(e)s maternel(le)s sur les différents sujets liés à leur profession et aux enfants accueillis. Tout échange(s) méritant un cadre plus confidentiel pourra être réinterrogé lors d'un rendez-vous/appel téléphonique

LES ENFANTS

-  Ils sont **libres de choisir le jeu ou l'activité** de leur choix et d'y **passer le temps qu'ils souhaitent** tout en partageant le matériel avec les autres enfants qui souhaiteraient l'utiliser
-  Ils sont libres de se mouvoir et de se dépenser tout en **respectant les autres et leurs besoins**
-  Ils doivent être **accompagnés dans l'utilisation du matériel** pour éviter que celui-ci ne soit endommagé

POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL À DOMICILE

-  Le dossier administratif d'inscription au RPE doit être complet. Les assistant(e)s maternel(le)s peuvent proposer des animations, en concertation avec les coordinatrices du relais et participer activement au fonctionnement du RPE.
-  Durant les animations du RPE, l'assistant(e) maternel(le) reste responsable des enfants qu'il accueille et veille à leur sécurité physique et affective, ils doivent être attentifs, présents pour eux et respecter leurs besoins et leur rythme.
-  Les assistant(e)s maternel(le)s viennent au RPE en tant que professionnels ; ils sont, à ce titre, tenus à la discrétion professionnelle sur tout ce qu'ils peuvent entendre, que ce soit sur des familles ou envers leurs collègues.
-  Les propos désobligeants, les jugements et les attitudes irrespectueuses envers collègues, parents ou enfants ne sont pas acceptés. De même, un langage adapté est demandé.
-  Tout nouveau professionnel doit être bien accueilli afin qu'il se sente à l'aise dans le groupe le plus rapidement possible. Garder à l'esprit que l'adulte sert de modèle à l'enfant. Nous devons être cohérent dans ce que nous lui demandons et ce que nous faisons nous-même.
-  Lorsque des groupes doivent être formés, ils ne peuvent se faire en fonction des affinités de chacune.
-  Un des objectifs du RPE est de rompre l'isolement des assistants maternels et de leur permettre d'échanger sur leur pratique professionnelle. Ce temps doit être équilibré avec l'attention à accorder aux enfants.
Les conversations personnelles non en phase avec l'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le) doivent être limitées.

La qualité des rencontres dans le cadre des activités du relais suppose le respect par les professionnels des principes suivants :

-  Parler doucement à l'enfant sans élever le ton et employer des phrases courtes, précises et claires.
-  Exprimer les interdictions de façon positive ex : « marche doucement » au lieu de « ne cours pas »
-  Accompagner l'enfant dans ses activités mais ne pas faire à sa place.
-  Bien distinguer l'enfant de ses actes : ex : « c'est interdit de taper un copain » et non « tu n'es pas gentil, tu as tapé un copain »
-  Fournir un cadre clair : bien distinguer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas
-  Aider l'enfant à gérer ses émotions et valoriser les comportements positifs
-  Être force de proposition et d'innovation pour permettre à ces temps de rencontre de s'améliorer en qualité et en bien-être

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2 **J'avance à mon propre rythme**
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**
est essentiel à mon développement.

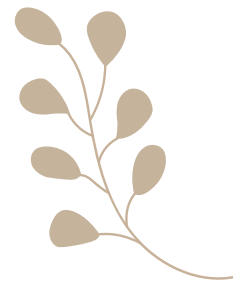
7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès des
tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.





COUPON-RÉPONSE

La fréquentation des temps d'animation implique l'entière acceptation de la présente charte par l'assistant maternel.

Je soussigné(e).....

certifie avoir pris connaissance de la Charte de qualité des temps d'animation du RPE et s'engage à la respecter pleinement.

Fait à

Le

Signature de l'assistante maternelle

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)



AUTORISATION DE PARTICIPER A DES ACTIVITES DU RPE

Nous soussignés

Nom et prénom du(es) représentant(s) légal(aux),

Adresse

Code Postal Ville.....

N° de téléphone Adresse mail

Autorisent notre enfant

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance

Accompagné de son assistant(e) maternel(le).

Nom Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

Adresse mail.....@.....

Date de début de contrat

A participer aux activités proposées par le RPE Bout'Chou avec mon enfant :

- ☐ Dans les salles réservées aux ateliers itinérants sur les 8 communes du SIVOM de la Plaine d'Aunis
- ☐ Dans la salle fixe du Relais à la Jarrie (17 place de la Mairie)
- ☐ A l'extérieur, dans le cadre des sorties et des manifestations organisées par le RPE (ex : ferme de Laurette à Marsilly, sortie au parc de Périgny, musée...)

A être photographié

- ☐ Seul ou en groupe (des photos peuvent m'être envoyées par mail ponctuellement lors d'évènements particuliers
- ☐ Pour diffusion en interne lors d'évènements organisés par le relais
- ☐ Pour le site internet du Sivom de la Plaine d'Aunis ou affichages lors de manifestations publiques

Date et Signatures du(es) responsable(s) légal(aux)

Signature de l'assistant(e) maternel(le)

Pour toute question, veuillez-nous contacter par :

Téléphone : 05 46 00 87 02 / 06 23 50 05 95

ou E-mail : ram@sivomdelaplainedaunis.fr